



Municipalité de
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le 9 février 2026 à 19 h, à laquelle :

Sont présents : Gilles Courchaine, Maire, André Carle, conseiller, Annie Lafrenière, conseillère, Nancy Côté, conseillère.

Sont absents : Linda Lirette, conseillère, Hugo Carle, conseiller et Sylvie Leclair, conseillère.

Également présente : Mme Jodane Courchesne, directrice générale et greffière-trésorière, Michèle St-Amour, greffière-trésorière adjointe agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2026-02-13182

Ouverture de l'assemblée

La conseillère Annie Lafrenière appuyée de la conseillère Nancy Côté propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte à 19h00.

Adoptée à l'unanimité.

2026-02-13183

Adoption de l'ordre du jour

La conseillère Annie Lafrenière appuyée de la conseillère Nancy Côté propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté en retirant les points 5.1, 5.2 et 11.1 et en ajoutant le point 11.2 Dissolution de la résolution 2026-01-13180, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 janvier 2026
 - 2.2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 janvier 2026
 - 2.3. Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions.
4. Administration
 - 4.1. Renouvellement - Adhésion ADMQ
 - 4.2. Inscription - Congrès ADMQ
 - 4.3. Approbation de paiement - Soutien externe budget/taxation 2026
 - 4.4. Formation et perfectionnement – Direction générale
5. Incendie et sécurité publique
 - 5.1. 2e soumission – Volet motorisé caserne
 - 5.2. Inscription - Congrès AGSICQ
6. Travaux publics
 - 6.1. Offre de service agronome - Sablière
7. Hygiène du milieu & environnement
 - 7.1. Adoption du 2e projet de règlement sur la collecte des matières résiduelles
8. Urbanisme et développement économique/touristique
 - 8.1. Projet du 62 chemin du Cerf

- 8.2. Comité de démolition – 33 Moulin Est
- 9. Loisirs, culture et bibliothèque
 - 9.1. Appui pour le maintien du tarif réduit pour les bibliothèques par Postes Canada
 - 9.2. Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèque publique
- 10. Responsabilité sociale
- 11. Varia, correspondances & autres
 - 11.1. Demande d'appui – MTQ Route105
- 12. Parole au public et période de questions
- 13. Levée de l'assemblée

Le maire Gilles Courchain, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-13184 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 janvier 2026

Le conseiller André Carle appuyé de la conseillère Annie Lafrenière propose et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 janvier 2026 soit adopté en y apportant les corrections suivantes :

- Sylvie Leclair, absente
- Ajuster la numérotation des points dans l'ordre du jour et la dissolution de la résolution 2026-01-13180 lors de la séance du 9 février 2026.

Le maire Gilles Courchain, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-13185 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 janvier 2026

La conseillère Annie Lafrenière appuyée du conseiller André Carle propose et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 janvier 2026 soit adopté tel que rédigé.

Le maire Gilles Courchain, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-13186 Adoption des comptes payés et à payer de la période

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 137 837.53 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés : 54 970.63 \$
 Comptes à payer : 20 770.81 \$
 Salaires : 62 096.09 \$

EN CONSÉQUENCE, le conseiller André Carle appuyé de la conseillère Nancy Côté propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée. Les comptes ont été vérifiés par le maire, Gilles Courchain et le conseiller André Carle.

Le maire Gilles Courchain, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Parole au public

Une parole au public a eu lieu.

2026-02-13187

Renouvellement - Adhésion ADMQ

La conseillère Annie Lafrenière appuyée de la conseillère Nancy Côté propose et il est résolu de procéder au renouvellement de l'adhésion annuelle de l'ADMQ pour Michèle St-Amour, adjointe exécutive.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-13188

Inscription - Congrès ADMQ

Le conseiller André Carle appuyé de la conseillère Annie Lafrenière propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à son inscription pour le congrès de l'ADMQ qui se tiendra du 17 au 19 juin prochain à Québec.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-13189

Approbation de paiement - Soutien externe budget/taxation 2026

La conseillère Annie Lafrenière appuyée du conseiller André Carle propose et il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de soutien externe au montant de 1 197.96 \$.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-13190

Formation et perfectionnement - Direction générale

La conseillère Nancy Côté appuyée de la conseillère Annie Lafrenière propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à suivre une formation de perfectionnement sur son temps et de bénéficier de 5 heures par semaine en temps simple dans sa banque de temps pour cette formation comme mentionné dans le manuel de l'employé.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-13191

Offre de service agronome - Sablière

Le conseiller André Carle appuyé de la conseillère Nancy Côté propose et il est

résolu d'accepter l'offre de service de la compagnie Bélanger agro-consultant situé à l'Ange-Gardien, pour la préparation d'un rapport agronomique sommaire dans le cadre du renouvellement de la sablière.

Le maire Gilles Courchain, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Adoption du 2e projet du règlement sur la collecte des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Aumond, Blue Sea et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ont signés une entente intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau assurent maintenant la collecte des matières résiduelles son territoire ainsi que celui des municipalités d'Aumond et Blue Sea.

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un règlement uniformisé permettra d'harmoniser leurs pratiques en matière de gestion et de collecte des matières résoduelles;

CONSIDÉRANT QU'un règlement uniformisé permettra d'assurer une meilleure cohérence réglementaire et une meilleure efficacité administrative et opérationnelle;

À CES FAITS, il est proposé par la conseillère Annie Lafrenière appuyée par la conseillère Nancy Côté et il est résolu que le projet de règlement suivant soit adopté.

Le maire Gilles Courchain, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-13192 Projet du 62 chemin du Cerf

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a vendu cinq terrains sur le chemin du Cerf avec une clause qui stipule qu'au moins trois terrains sur cinq doivent servir à l'hébergement touristiques à court terme;

CONSIDÉRANT QU'entre temps, le Schéma d'aménagement du territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau a été modifié;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette modification, tous les zones villégiatures non-utilisé ont été modifié pour devenir un zonage rural;

CONSIDÉRANT QU'en zone rurale il n'est pas permis de construire et d'exploiter des hébergements touristiques à court terme;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été reçu de la part du propriétaire du lot 4 739 510;

CONSIDÉRANT QU'un acre de terrain avec du potentiel se vend en moyenne entre 20 000\$ et 50 000\$;

Le conseiller André Carle appuyé de la conseillère Annie Lafrenière propose et il est résolu :

- De vendre 0.096 acres du lot 4 739 501 au propriétaire du lot contigu 4 739 510 au coût de 1920\$;
- Que les acheteurs prendront également en charge les frais nécessaire à la vente tel que les frais du notaire et de l'arpenteur;
- D'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents pour la vente dudit terrain;

- D'autoriser également le maire et la directrice générale à signer une promesse d'achat avec les futurs acheteurs;

À noter, que le maire Gilles Courchaine s'est retiré pour la prise de décision.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-13193 Comité de démolition - 33 Moulin Est

La conseillère Nancy Côté appuyée du conseiller André Carle propose et il est résolu d'accorder la démolition du 33 chemin du Moulin Est tel que proposé par le comité de démolition et d'adopter le procès-verbal.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-02-13194 Appui pour le maintien du tarif réduit pour les bibliothèques par Postes Canada

CONSIDÉRANT la place que les bibliothèques occupent au sein de notre communauté, qui permettent l'accès direct à la culture, à l'éducation et à l'information partout au pays;

CONSIDÉRANT les moyens financiers limités des bibliothèques et l'importance du prêt de livres entre bibliothèques;

CONSIDÉRANT que cette mesure est un levier essentiel qui permet d'échanger des documents à coût raisonnable et d'assurer un accès équitable aux collections, en particulier pour les bibliothèques en milieu rural;

CONSIDÉRANT que le projet de loi C-15 propose de retirer la tarification réduite accordée au prêt de livres entre les bibliothèques des obligations de Postes Canada;

CONSIDÉRANT que cette mesure pourrait avoir des répercussions importantes sur le fonctionnement du prêt entre bibliothèques;

CONSIDÉRANT les conséquences de la disparition de ce tarif préférentiel : augmentation marquée des coûts d'expédition, réduction de l'offre de prêt entre bibliothèques et même remise en question de la viabilité de ce service;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Annie Lafrenière appuyée de la conseillère Nancy Côté propose et il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie le Réseau Biblio de l'Outaouais dans sa démarche de maintien du tarif préférentiel des prêts entre bibliothèques;

QUE le conseil demande au gouvernement de retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;

QUE cette résolution soit envoyée au ministre des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, monsieur Joël Lightbound.

Le maire Gilles Courchaine, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

2026-02-13195

Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèque publique

Attendu que le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

Attendu que la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

Attendu que la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent.

Attendu que la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

Attendu que la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

Attendu que le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

Attendu que plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

Il est proposé par le conseiller André Carle appuyé de la conseillère Nancy Côté propose et il est résolu qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau reconnaisse officiellement:

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

Le maire Gilles Courchaine, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2026-02-13196 Dissolution de la résolution 2026-01-13180

Le conseiller André Carle appuyé de la conseillère Annie Lafrenière propose et il est résolu de procéder à la dissolution de la résolution 2026-01-13180 adopté lors de la séance du 12 janvier 2026.

Le maire Gilles Courchaine, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

Parole au public et période de questions

Une période de question a eu lieu.

2026-02-13197 Levée de l'assemblée

Le conseiller André Carle appuyé de la conseillère Annie Lafrenière propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h20.

Le maire Gilles Courchaine, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

Gilles Courchaine Maire	Jodane Courchesne Directrice générale Greffière-trésorière